

ALERTE SÉCHERESSE dans le NORD

MESURES DE RESTRICTION

jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2019



ALERTE SÉCHERESSE



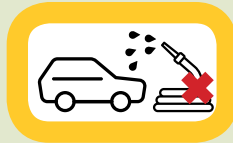
Interdiction d'arroser les pelouses, jardins et terrains de sports de 9h et 19h



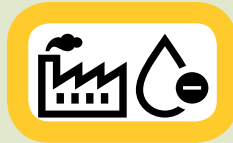
Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées de plus de 20 m³... sauf raisons techniques



Restriction de l'irrigation agricole les samedi et dimanche de 10h à 18h



Interdiction de laver les véhicules
hors stations professionnelles



Réduction de consommation d'eau de 10 % pour les industriels



Fermeture des fontaines publiques
qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau

ALERTE SÉCHERESSE RENFORCÉE



Interdiction d'arroser les pelouses, jardins et terrains de sports
sauf dérogation



Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées
sauf raisons techniques



Interdiction d'irriguer les mardi, jeudi, samedi et dimanche de 10h à 19h



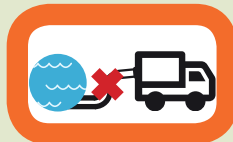
Interdiction de laver les véhicules
hors stations professionnelles



Réduction de consommation d'eau de 20 % pour les industriels



Fermeture des fontaines publiques
qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau

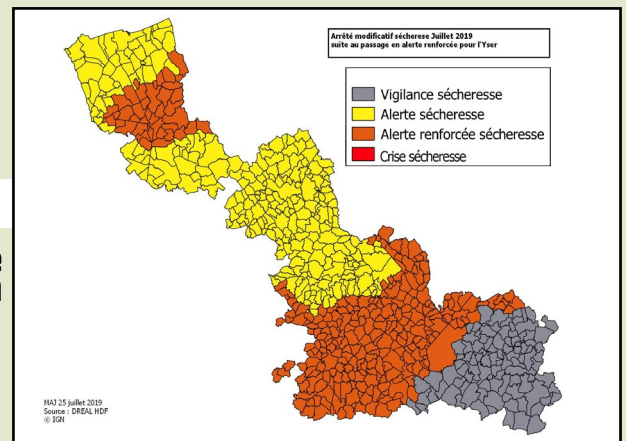


Prélèvements dans les voies d'eau interdits
sauf à usage agricole et après déclaration

VIGILANCE SÉCHERESSE

Là où l'état de la ressource est moins dégradée, la vigilance de tous reste nécessaire, pour une gestion économe de sa consommation en eau.

Consultez l'arrêté sur www.nord.gouv.fr



Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État dans le Nord : www.nord.gouv.fr



www.nord.gouv.fr



prefetnord



@prefet59



prefethdf